|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | TAXUD-A-6 |
| Numéro de poste Sysper: | 434381 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | María Isabel García Catalán, Chef d’Unité  4ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-10-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de la direction générale fiscalité et union douanière (DG TAXUD) est de promouvoir des politiques équitables et durables qui génèrent des recettes pour l’UE et ses États membres et de veiller à ce que les citoyens et les entreprises de l’UE bénéficient du commerce mondial et d’un marché unique sûr et sécurisé protégé à ses frontières.

La direction A est chargée de l’union douanière et de la politique douanière de l’UE, y compris, entre autres, la gestion des relations internationales de l’UE, principalement dans le domaine des douanes, le soutien au processus d’élargissement et l’élaboration des politiques et de la législation douanières relatives aux règles d’origine pour les marchandises et à la détermination de la valeur en douane. La direction est conviviale et dynamique et est organisée en 6 unités, avec environ 160 personnes au total.

L’unité A.6 «Règles d’origine et évaluation en douane» est chargée de définir et de coordonner la politique de l’UE en matière de règles d’origine et de valeur en douane en coopération avec d’autres services de la Commission et en partenariat avec les douanes et les entreprises des États membres, conformément aux principes et aux objectifs de la législation et de la politique de l’union douanière. Elle négocie également les règles pertinentes avec les partenaires commerciaux de l’UE au niveau bilatéral et dans les enceintes internationales et soutient leur mise en œuvre par les douanes et les opérateurs des États membres.

L’unité préside les groupes d’experts douaniers sur les règles d’origine et sur la valeur en douane. Elle entretient des contacts fréquents avec des experts douaniers des États membres, des représentants de pays tiers et des représentants des entreprises ou des compagnies individuelles. L’unité est actuellement composée de 20 collègues organisés en trois équipes, dont deux s’occupent des règles d’origine et une de la détermination de la valeur en douane. Les deux équipes «règles d’origine» pourront faire l’objet d’une réorganisation dans un avenir proche.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert national détaché travaillera dans les domaines suivants:

— origine non préférentielle;

— origine préférentielle, en particulier les préférences autonomes de l’UE;

— suivi de la mise en œuvre des règles d’origine dans l’UE et dans les pays partenaires de l’UE.

Les services de la Commission sont sur le point d’engager une réflexion sur une éventuelle modernisation des règles d’origine de l’Union, en mettant l’accent sur les règles non préférentielles et sur les régimes préférentiels autonomes de l’UE, dans le cadre desquels l’unité TAXUD A6 jouera un rôle de premier plan. Le candidat retenu devra apporter une contribution substantielle à ce processus, qui, dans un premier temps, comprend la gestion d’une étude externe à l’appui de l’évaluation des règles d’origine de l’Union européenne.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un END ayant:

— une excellente connaissance et expérience en matière douanière, en particulier en ce qui concerne les règles d’origine non préférentielles et préférentielles et leur mise en œuvre dans l’UE;

— une expérience du travail dans un contexte international au niveau de l’UE ou avec des représentants de pays tiers ou des organisations internationales;

— capacité à traiter les dossiers économiques et commerciaux. La connaissance ou l’expérience de la production industrielle, des techniques commerciales et de la consultation des parties prenantes constitueront un atout.

— la capacité de s’intégrer dans une équipe multiculturelle et de collaborer avec des collègues de la DG TAXUD et d’autres DG, ainsi qu’avec les États membres, les représentants de pays tiers et les parties prenantes;

— sens de l’initiative, bon sens de l’organisation et capacité d’adaptation à des situations différentes.

— Une connaissance approfondie de l’une des langues de l’UE et d’excellentes capacités de communication et de rédaction en anglais sont requises. La connaissance d’une autre langue de l’UE constituera un atout supplémentaire.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)